



Administratif Gaz de France

Par Visiteur

Bonjour,

Voilà hier j'ai reçu un coup de téléphone de gaz de France qui me demande de payer les factures qu'ils ne m'ont pas envoyer depuis septembre 2007 et qui equivaut a 4000?.

Hors il se trouve que n'ayant pas reçu de factures je les ais contacter a plusieurs reprises par téléphone afin de savoir pourquoi je ne recevais plus de factures.

Il m'ont repondu apres avoir appeler 6 fois que de toute facon il ne retrouvait mon dossier et que celui ci avait du etre resilier, ce qui n'est absolument pas le cas.

Ils m'ont pratiquement prise pour une folle en me disant qu'ils etaient sur que je n'avais plus de contrat chez eux .

Toutefois maintenant ils se sont rendus compte de leur erreur et me demande de payer toute les factures de retard .

Je voulais savoir si j'ai un recours par rapport a cela et si je pouvais faire quelque chose car il m'est impossible de payer meme echelonner cela reste 280 par mois en plus de mes factures gaz de France.

Merci de me repondre afin que je saches quoi faire

Merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait votre problème.

Il est vrai que l'erreur de gaz de France vous est préjudiciable cependant ces factures existent bien et leurs montants correspond à vos consommations. Vous êtes donc dans l'obligation de les régler.

Je comprends tout à fait que vous trouviez cette situation tout à fait injuste mais étant donné que vous avez bénéficié de leurs prestations vous êtes contrainte de payer car le délai de prescription n'est malheureusement pas écoulé (5 ans).

Vous pouvez solliciter auprès du juge du tribunal d'instance un échelonnement de vos paiements voire une suspension du paiement pendant un délai de 2 ans (art. 1244-1 du Code civil).

Je reste à votre entière disposition

Cordialement